a.

LETTRE

Adreſſée par M. DESLON *aux Auteurs du* Journal de Paris, *& volontairement refuſée par eux, concernant l'Extrait de la* Correſpondance de la Société Royale, *relativement au Magnétiſme-Animal, rédigé par M. Thouret, & imprimé au Louvre.*

Nota. Les perſonnes dont il eſt queſtion dans cette Réponſe ſont Madame de L. *** & M. *** Avocat-Général au Parlement de *** que nous ne voulons pas nommer, n'en ayant obtenu la permiſſion ni d'elles ni de M. Deſlon.

MESSIEURS,

Je viens de lire l'Extrait de la *Correſpondance de la Société Royale de Médecine*, relativement au Magnétiſme-Animal, rédigé par M. Thouret, & imprimé par ordre du Roi. N'étant pas membre de cette Compagnie, je n'ai point le privilége de faire paroître ma Réponſe ſous des auſpices auſſi reſpectables; mais je vous prie, au nom de la Vérité, de vouloir bien l'inſérer dans votre Journal. Elle parviendra ſous les yeux de Sa Majeſté, du moins je l'eſpère, & peut-être

A

lui donner une idée de la manière dont on traite une question qui, loin d'être décidée, n'a pu encore obtenir d'être examinée sérieusement.

Mon but n'est pas de relever toutes les absurdités de cette compilation; il me suffit de répondre à ce qui m'est personnel. J'observerai cependant que de simples avis, adressés par des personnes intéressées à la proscription de la nouvelle doctrine, ne méritent pas une grande confiance, sur-tout lorsqu'ils ne sont revêtus d'aucune forme légale, & qu'ils n'ont d'autre garant de leur véracité que la seule assertion de ceux qui les produisent. N'est-ce pas se jouer du Public, que de lui offrir de pareils témoignages comme des preuves irrécusables? J'ose affirmer que, de tous ceux qui sont contenus dans l'Extrait de M. Thouret, il en est bien peu qui puissent soutenir un examen sévère; &, si quelqu'un résistoit à cette épreuve, il faudroit encore s'en prendre à l'impéritie du Magnétiseur: car je ne prétends pas que tous ceux qui se mêlent d'exercer cette nouvelle méthode, soient également instruits ni également habiles.

D'ailleurs j'aime à croire que, dans le nombre des Correspondans de la Société Royale, plusieurs peuvent avoir été trompés par l'appa-

rence ; il eſt de fait que certaines criſes ſe prolongent pendant pluſieurs jours; delà l'erreur de quelques Médecins, qui préſentent cette ſituation paſſagère comme un état habituel de folie. Mais que diroient-ils ſi, lorſqu'un de leurs malades éprouve un délire, on les accuſoit de l'avoir rendu fou par leurs remèdes ? Et comment ne voient-ils pas qu'en faiſant honneur au Magnétiſme d'un ſemblable pouvoir, ils en reconnoiſſent involontairement l'exiſtence, & ne font qu'ajouter aux motifs de lui prêter une attention ſérieuſe ? Cette réflexion n'auroit pas du échapper aux Correſpondans ni à M. Thouret : mais, en liſant l'Ouvrage de ce dernier, on s'apperçoit plus d'une fois que, s'il brille par ſon zèle contre le Magnétiſme, c'eſt preſque toujours aux dépens de la ſaine logique; & ſes propres aſſertions ne ſont pas moins étranges que celles des autres.

Si, comme je le dois croire, il eſt plus fidèle dans ſon Extrait que dans ſes diſcuſſions particulières avec moi, il n'en eſt cependant pas plus heureux.

Il cite (page 9.) une Lettre de M. Chauſſier, du 24 Septembre 1784, où il eſt dit : « qu'*une* » *femme, attachée à la doctrine du Magnétiſme,* » *portoit l'enthouſiaſme à un tel point, que, dans* » *une maladie qu'elle éprouva, elle ne voulut aucun*

» *remède* ». Cette obstination, qu'on présente comme un crime de lèze-Médecine, ne paroîtra pas sans doute irrémissible, quand on sçaura que cette Dame, après avoir été très-infructueusement *droguée* par M. Chaussier & autres, pendant plusieurs années consécutives, se soumit au traitement du Magnétisme, & obtint une parfaite guérison. M. Chaussier n'a pas oublié sans doute, qu'étant venu voir cette Dame à Paris, où elle étoit, depuis quelques mois, à suivre le traitement, il fut frappé (ce sont ses propres termes) de la disparution des obstructions, & sur-tout de la différence de son pouls.

M. Chaussier n'a pas oublié non plus, qu'au retour de cette Dame à Dijon, il voulut bien examiner son Etat, & m'informer de son parfait rétablissement, par une Lettre du 26 Décembre 1782, dans laquelle il paroît sur-tout émerveillé de la fonte d'une glande au sein, qui avoit résisté aux fondans de toute espèce.

M. Chaussier a vraisemblablement eu de bonnes raisons pour ne pas faire part de ces particularités à la Société Royale, ou M. Thouret ne les a pas jugées dignes de figurer dans son extrait.

C'est encore à M. Chaussier, que la Société Royale est redevable de la piquante Anecdote contenue dans les pages 25 & 26 du même Ouvrage. J'ai vu, dit ce Chirurgien, une personne

de cette Ville, écrire à l'un des Chefs des Traitemens Magnétiques à Paris, le prier de lui envoyer toutes les ſemaines une feuille de papier magnétiſé, & tous les jours le Malade crédule, porter ſur l'Hypocondre le papier merveilleux, vanter ſes effets, louer la bonté, la complaiſance de l'homme généreux, qui ſur une feuille de papier blanc lui envoye le remède inviſible pour tous les maux.

Je dois charitablement apprendre à ceux qui ſont bien aiſe de connoître les maſques, que je ſuis le Héros de cette Hiſtoriette, qui n'a que le petit défaut de n'être pas vraie. Le fait eſt, que je n'ai écrit qu'une ſeule fois à cette perſonne, entre laquelle & moi l'on établit ſi gratuitement cette correſpondance hebdomadaire. Elle eſt à même de le certifier, & ſon témoignage ne ſauroit être ſuſpect à la Société Royale. Peut-être a-t-elle porté ma lettre ſur ſon cœur, parce qu'ayant ſoulagé les maux de ſa mère, je lui en parlois avec un véritable intérêt. Mais très-certainement elle n'a pas prétendu en faire un topique, ou ſi elle l'a fait, à coup ſûr, je ne le lui avois pas conſeillé.

J'en crois M. Thouret, lorſqu'il aſſure que, depuis le Rappott de MM. les Gommiſſaires, les différentes Compagnies ont ſur le Magnétiſme-Animal la même opinion que la Société Royale.

Mais ſur quoi la fondent-elles cette opinion? N'eſt-ce pas abſolument *in verba Magiſtrorum*? Peut-on dire que la queſtion ait été ſeulement ébauchée, & doit-on regarder comme ſérieux le prétendu examen qu'en ont fait MM. les Commiſſaires? Il eſt tems que le Public ſache à quoi s'en tenir; & j'eſpère bientôt lui procurer cette ſatisfaction. En attendant, puiſque j'y ſuis forcé, je jette le gant à M. Thouret: qu'il le ramaſſe.

Je propoſe de choiſir un ou pluſieurs Malades, d'en conſtater l'état par tous les moyens donnés en Médecine; & l'état bien conſtaté & ſigné par M. Thouret, ſera cacheté & dépoſé.

Les Malades, de leur côté, feront l'expoſé de leurs maux & de leurs ſouffrances, le ſigneront, le cacheteront & le dépoſeront.

On me fera voir les perſonnes; je ne les toucherai pas, je ne leur parlerai pas: j'employerai ſeulement ma méthode pour reconnoître leur état; j'en ferai l'expoſé, que je ſignerai & cachéterai; & les trois expoſés ſeront lus devant M. le Lieutenant-Général de Police, douze Magiſtrats, & autant de Médecins que l'on voudra.

Comme il ne feroit pas poſſible de conſtater par l'ouverture, la véracité des cauſes que j'aurois aſſignées aux différentes maladies, nous ferons enſuite un pareil nombre d'expériences ſur des animaux, qui ſeront ouverts en préſence

des mêmes perſonnes, lorſque j'aurai dreſſé mon Rapport.

Si cette propoſition plaît à M. Thouret, il n'a qu'à l'accepter : du moins ne pourra-t-il pas dire qu'il ſoit queſtion dans tout cela d'imitation, d'imagination ni d'attouchement.

Je ſuis très-parfaitement,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur.

Signé, DESLON.

Paris, ce 4 *Mars* 1785.